

LIAISON

OPCALIA BRETAGNE

Février 2010
n°33


OPCALIA
BRETAGNE
PROMOTEUR DE COMPÉTENCES

EDITO

REFORME, DE LA THEORIE A LA PRATIQUE

La loi relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie a été publiée au JO le 24 novembre 2009.

Celle-ci reprend les grandes lignes de l'Accord national interprofessionnel (ANI) sur la formation professionnelle, signé par les partenaires sociaux le 7 janvier 2009.

Elle est entrée en vigueur dès sa promulgation. Nous restons en attente des derniers décrets d'application.

Portabilité du DIF, simplification du plan de formation, mise en place du CIF hors temps de travail, élargissement du contrat de professionnalisation à de nouveaux publics, création du passeport orientation / formation, revalorisation de la fonction tutorale, mise en place du bilan d'étape professionnel, lancement de la Préparation opérationnelle à l'emploi (POE), élaboration d'un répertoire national des organismes de formation, naissance du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP)... Les nouveautés apportées dans le paysage de la formation professionnelle continue ne manquent pas.

Les équipes d'OPCALIA Bretagne sont mobilisées pour vous permettre à vous ainsi qu'à vos collaborateurs de vous approprier ces nouvelles règles du jeu. Des réunions d'information sont planifiées. Enfin, le site Internet d'OPCALIA Bretagne www.opcalia-bretagne.com s'est enrichi d'une rubrique permanente « Réforme, mode d'emploi » pour produire une information en temps réel, tout au long de la parution des décrets d'application.

D'ores et déjà, vous trouverez ci-après une première approche sur les principales nouveautés.



Stéphane DUREPAIRE
Président



Michel COMBE
Vice-Président

OPCALIA

PRINCIPALES NOUVEAUTES

La Préparation Opérationnelle à l'Emploi (la POE):

ce dispositif s'adresse aux demandeurs d'emploi. Ils peuvent bénéficier d'une formation de 400 H maximum en vue d'occuper un emploi correspondant à une offre identifiée déposée à Pôle Emploi.

A l'issue de la POE, une signature d'un contrat de travail avec l'entreprise est possible: signature d'un CDI, d'un CDD d'au moins 12 mois, d'un contrat de professionnalisation à durée indéterminée. La formation est financée par Pôle Emploi et peut-être cofinancée par l'OPCA concerné.

Le Bilan d'Étape Professionnel:

C'est un diagnostic partagé entre l'employeur et le salarié, à savoir :

- pour le salarié, appréhender l'état de ses capacités professionnelles et de ses compétences afin de lui permettre de mesurer ses besoins au regard de son projet professionnel,
- pour l'entreprise, déterminer les besoins et les objectifs de professionnalisation du salarié, dans une optique de sécurisation des parcours professionnels.

La mise en œuvre du bilan est à l'initiative du salarié, après deux ans d'ancienneté et renouvelable tous les cinq ans.

L'entreprise est tenue d'informer le salarié dès l'embauche de cette possibilité.

Le Passeport Orientation et Formation:

il est constitué des expériences professionnelles acquises lors des périodes de stage ou de formation en entreprise, des

qualifications obtenues, des habilitations, des diplômes - titres - aptitudes - connaissances - compétences susceptibles d'aider à l'orientation.

Le plan de formation

est dorénavant composé de deux catégories d'actions (au lieu de trois) :

catégorie 1 : les actions d'adaptation au poste de travail et celles liées à l'évolution ou au maintien dans l'emploi dans l'entreprise qui seront réalisées pendant le temps de travail

catégorie 2 : les actions liées au développement des compétences qui pourront être réalisées hors du temps de travail.

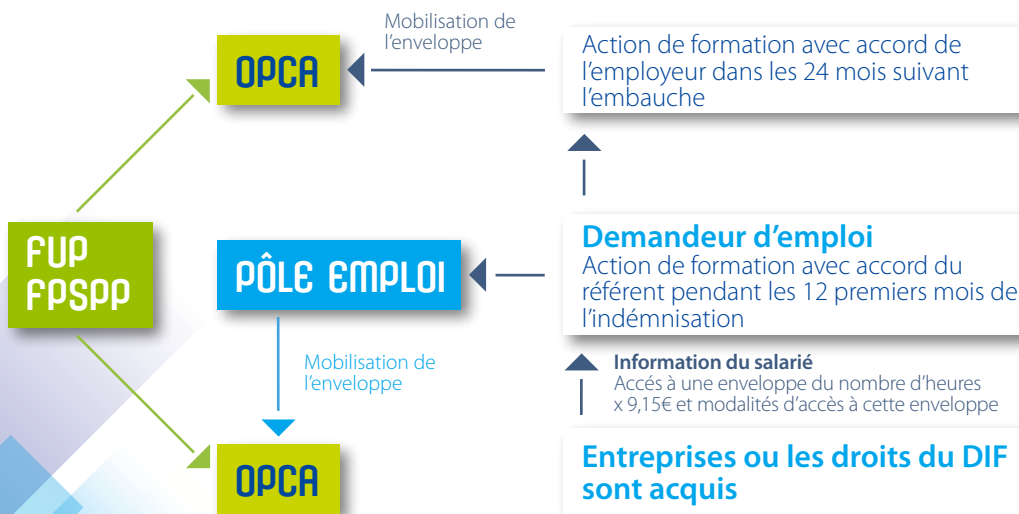
Le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (le FPSPP):

le FPSPP est assis sur un pourcentage de la participation des employeurs à la formation professionnelle (à l'intérieur de l'obligation fiscale). Le taux est fixé annuellement. Pour le versement des contributions de février 2010, le taux est de 13 %.

La répartition du montant entre l'obligation professionnalisation et l'obligation plan est déterminée par accord de branche ou accord interprofessionnel.

Le FPSPP contribue au financement d'actions de formation participant à la qualification et à la requalification des salariés et demandeurs d'emploi au bénéfice de publics dont les caractéristiques sont fixées par convention cadre entre l'Etat et le FPSPP.

Portabilité du dif



LE DIF CE QUI CHANGE :

- DIF mobilisable même en cas de faute grave,
- Possibilité de conserver ses heures de DIF lors du départ de l'entreprise,
- Indications obligatoires sur le certificat de travail : nombre d'heures - montant - nom de l'Opcà.

EN SYNTHÈSE : Une articulation de différents dispositifs, outils au service de l'entreprise et de l'individu

Plan de formation
Période de professionnalisation
Validation des acquis de l'expérience
Congé individuel de formation
Droit individuel à la formation

J'adapte et je fais évoluer

PORTABILITÉ DU DIF

Je recrute

Préparation opérationnelle à l'emploi
Contrat de professionnalisation
Tutorat
Contrat d'apprentissage

Je gère les transitions

Convention de reclassement personnalisée
Congé de reclassement
Contrat de transition professionnelle
FNE

DÉCRETS PARUS AU JO DU 18 JANVIER :

- Décret relatif aux modalités de prise en charge des dépenses liées à la mise en œuvre du contrat ou de la période de professionnalisation (décret n° 2010-60).
- Décret relatif à la durée minimale de la formation reçue dans le cadre de la période de professionnalisation par les salariés bénéficiaires d'un contrat unique d'insertion (décret n° 2010-62).
- Décret relatif à la mention des droits acquis au titre du droit individuel à la formation dans le certificat de travail (décret n° 2010-64).
- Décret relatif à la durée minimum de la formation hors temps de travail pouvant être prise en charge par l'organisme collecteur agréé au titre du congé individuel de formation (décret n° 2010-65).

EN BRÈVE... Sur l'année 2009 :

OPCALIA Bretagne a financé, dans le cadre d'un partenariat avec l'Etat, 339 parcours de formation pour des bénéficiaires du **Contrat de Transition Professionnelle et de la Convention de Reclassement Personnalisée**.

OPCALIA Bretagne est partenaire du Conseil Régional de Bretagne dans la mise en place de dispositifs de formation expérimentaux pour les salariés du **secteur de l'insertion par l'activité économique**.

OPCALIA Bretagne a négocié une aide de l'Etat pour accompagner la professionnalisation des salariés de **la manutention portuaire**, sur le territoire breton.

Pour plus d'informations sur nos projets, contactez votre conseiller OPCALIA Bretagne ou adressez-nous un mail : projets@opcalia-bretagne.com

DES CHARGÉS DÉVELOPPEMENT ALTERNANCE A VOTRE SERVICE

Sur l'année 2009, les contrats de professionnalisation sont en forte diminution par rapport à 2008. Au niveau national, la baisse est de l'ordre de 30%, tous secteurs confondus. Elle touche à la fois les CDI et les CDD, les jeunes et les adultes.

Les partenaires sociaux se sont inquiétés de cette situation, et ils ont réagi en proposant plusieurs mesures : « Compte tenu du nombre et de la complexité des dispositifs existants en faveur de l'emploi des jeunes, la priorité est d'informer les entreprises, les jeunes et leurs familles du contenu de ces mesures ». Les partenaires sociaux proposent « pour amplifier les actions de promotion et d'accompagnement des OPCA auprès des entreprises et des jeunes » la mise en place de 300 développeurs de l'alternance dans les OPCA pour une période allant du 1^{er} septembre 2009 au 31 décembre 2010.

Cette proposition s'inscrit dans la volonté de l'Etat et l'effort engagé en faveur de l'emploi des jeunes. Les Ministres Christine LAGARDE, Laurent WAUQUIEZ et le Haut Commissaire Martin HIRSCH reconnaissent que « cette mobilisation collective ne sera efficace que si chaque employeur est informé des mesures mises en place pour soutenir l'embauche des jeunes ».

Afin d'assurer cet objectif, 4 Chargés Développement Alternance ont rejoint en ce début d'année OPCALIA Bretagne : Sophie BRIEND (dpt des Côtes d'Armor) - Anthony BOUTIN (dpt du Finistère) - Romain GUESNERIE (dpt d'Ille et Vilaine) - Sylvain DANIEL (dpt du Morbihan).



Anthony BOUTIN, Romain GUESNERIE, Sylvain DANIEL

Ils ont pour mission de :

- **Promouvoir** la connaissance des dispositifs de l'alternance et en particulier de la professionnalisation auprès des employeurs.
- **Inciter** les entreprises à embaucher des jeunes et des adultes en alternance et en particulier en contrat de professionnalisation.
- **Faciliter** le montage des contrats de professionnalisation, notamment par la recherche d'une offre de formation adaptée aux besoins en qualification des entreprises visitées.

Un rendez-vous vous sera prochainement proposé par ces 4 Chargés Développement Alternance.

PROJETS OPCALIA 2010

PROJETS COFINANCÉS PAR L'ÉTAT ET LE FOND UNIQUE DE PÉRÉQUATION

UNE POURSUITE D'UN CERTAIN NOMBRE DE NOS PROJETS INITIÉS EN 2009

> RÉAGIR FACE À LA CRISE

Un appui technique et financier pour réagir à la crise économique et faciliter la reprise :

- **Appui conseil** par des prestataires référencés par OPCALIA Bretagne.
- **Cofinancement** de parcours de formation pour les salariés.
- **Accompagnement des entreprises** en chômage partiel.

> ATOUT CONNAISSANCES

– LUTTE CONTRE LILLETTRISME

Un accompagnement des entreprises dans l'approche d'une formation de réactivation des savoirs fondamentaux et d'acquisition des compétences clés pour leurs salariés.

Un cofinancement des parcours de formation.

> MANAGEMENT DE PROXIMITÉ

Une formation-action interentreprise pour l'encadrement intermédiaire : motiver et animer une équipe, communiquer efficacement, se positionner en tant que manager.

DES NOUVEAUX PROJETS

> VAE, UN OUTIL DE GESTION RH

Information sur le dispositif et échanges de pratiques.

Appui conseil aux entreprises pour la mise en œuvre de VAE collectives.

Accompagnement renforcé des salariés pour favoriser la réussite de leurs parcours VAE.

> GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES

Cofinancement d'une prestation de conseil pour diagnostic RH et un accompagnement individualisé pour la mise en œuvre d'outils et de projets de GPEC

> BILAN D'ÉTAPE PROFESSIONNEL

Une formation interentreprise sur la mise en place du bilan d'étape professionnel dans les TPE et PME bretonnes.

Une formation des managers pour la réalisation des entretiens.

Tous ces projets bénéficient de cofinancements. Notre département Projets (projets@opcalia-bretagne.com) ainsi que nos conseillers sont à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en œuvre.



PINCEAUX LEONARD-BULLIER SAS À ST-BRIEUC

ACTIVITÉS : PINCEAUX POUR PRODUITS DE BEAUTÉS,
BROSSES ET PINCEAUX (32 SALARIÉS)

TEMOIGNAGE recueilli auprès de Stéphanie BULLIER
(Directeur Général de BULLIER SAS - Pinceaux LEONARD) - projet REAGIR

REAGIR
edec

« Au milieu de l'année 2008, j'ai rapidement senti que cette crise mondiale allait influencer voire accélérer les profondes mutations que vit actuellement l'industrie de la brosse et notamment le marché des Beaux Arts en Europe et aux Etats-Unis.

Dans ce contexte, il était vital pour moi de réagir afin de garantir le maintien et le développement de l'entreprise. Pour ce faire, je souhaitais me former sur une fonction stratégique telle que le marketing. Cette formation devait se dérouler sur plusieurs mois pour me permettre, entre les différentes sessions, de mettre en pratique ce que j'apprenais au sein de l'entreprise.

En fait, l'idéal était d'avoir quelqu'un dans l'entreprise pour me former et valider mon travail en la matière. J'ai trouvé la perle rare, un consultant en stratégie marketing et commercial spécialisé dans le domaine des cosmétiques. Un domaine qui représente pour nous la moitié de notre chiffre d'affaires. Collaborer avec ce consultant me permettait de rentrer dans le vif du sujet et d'être bien accompagnée.

Je l'ai rencontré en avril 2009. Au-delà de mobiliser plusieurs journées, l'intérêt pour moi était d'étaler cette formation sur une période entre six mois et un an et demi maximum. Il s'agissait de me donner le temps de mettre en pratique la théorie. Toutefois, ce projet représentait un investissement financier trop important pour l'entreprise.

Adhérente depuis de nombreuses années chez OPCALIA Bretagne et, avec qui j'entretiens d'excellentes relations, je me suis tournée vers eux pour trouver une solution.

Les collaborateurs d'OPCALIA sont toujours disponibles et à notre écoute. De plus, ils nous encouragent à nous former. OPCALIA m'a

proposé le dispositif « Réagir » qui vise notamment à mobiliser des financements afin de maintenir les compétences des entreprises touchées par la crise, ce qui était plus ou moins notre cas. Grâce à ce dispositif, 70% des coûts pédagogiques ont été pris en charge par OPCALIA. Notre investissement formation au niveau de l'entreprise étant plus raisonnable, sans hésitation, je me suis lancée dans cette formation et ce, début mai.

Sans l'aide d'OPCALIA bien des choses n'auraient pu se faire... Cette formation me pousse à aller de l'avant et ce, malgré des moments d'angoisse dû au contexte économique difficile. Elle me force à changer même si je savais qu'il fallait le faire, à plus ou moins brève échéance. En effet, depuis sept générations, notre cœur de métier est plutôt tourné vers la fabrication et la production. Aujourd'hui, il faut vendre et le faire bien !

J'ai appris à réaliser une étude de marché, à établir des courbes de ventes, à valoriser et à segmenter nos produits sur les portants, à argumenter sur la façon de les utiliser, à optimiser notre communication à travers nos plaquettes produits...

J'ai aussi recruté dans le cadre d'un stage de cinq mois, une étudiante en Master Marketing pour m'accompagner dans cette démarche. Je prévois également de former les quatre commerciaux sur la façon de regarder nos produits, de les vendre et surtout de faire remonter les demandes d'informations ou les attentes de nos clients. Moi-même, j'ai été sur le terrain afin de rencontrer des prospects et leur vendre nos produits.

Investir dans le marketing, ça porte ses fruits. Aujourd'hui, de nouveaux débouchés et des offres plus intéressantes émergent. Par ailleurs, les proches collaborateurs sont très intéressés par cette démarche qui va conduire à créer une nouvelle image de notre entreprise.

Bénéficier de la démarche « Réagir » a été une réelle ouverture. Elle me permet tout au long de cette année de changer nos comportements mais aussi de regarder vers l'avenir. Je n'aurais sûrement pas ce même état d'esprit si je n'avais pas pu m'engager dans cette formation. Pour moi, face à la crise, se former c'est une bonne façon de réagir ».



Leonard
LE MAITRE D'OEUVRES

TAXE APPRENTISSAGE

**SIMPLIFIEZ-VOUS LA GESTION
ET LA REPARTITION DE LA
TAXE D'APPRENTISSAGE
SIMPLIFIEZ-VOUS LE CALCUL
DE VOS OBLIGATIONS
FORMATION
COMME L'ANNÉE PASSÉE,
OPCALIA BRETAGNE EN
PARTENARIAT AVEC
L'UNIFE VOUS PROPOSE
UNE SOLUTION SIMPLE
ET EFFICACE**

A partir de la transmission de la DADS (format d'envoi DADS ou format TXT) et des justificatifs (copie des conventions de stages et contrats d'apprentissage), nous effectuons les calculs de la taxe d'apprentissage et de l'obligation formation professionnelle continue, nous éditons et vous adressons les bordereaux complétés.

La répartition de la taxe d'apprentissage est effectuée conformément à vos souhaits.

Pour plus d'information, contactez votre conseiller OPCALIA Bretagne.

EN BREF...

NOUVELLE PARUTION GUIDE

«LE HANDICAP
EN QUESTIONS»



Opcalia vient d'éditer «Le handicap en questions», un guide pratique de 64 pages, disponible sur simple demande ou en téléchargement sur notre site

www.opcalia-bretagne.com

LIAISON
OPCALIA Bretagne



Adresse : 4 bis, allée du Bâtiment - 35000 Rennes
Site : www.opcalia-bretagne.com
Directeur de publication : Alain Hellard
Maquette - rédaction : Idoine - Rennes